fig. 2
Vue de la vieille Cour à Bruxelles, ruinée par l'Incendie le 4 février 1731. Dessin de François Lorent, 1774.

Celui qui se rend à Bruxelles en 1775 peut également compter sur les récentes descriptions « pittoresques » qui décrivent les richesses artistiques, principalement les peintures (d'où l'usage de l'adjectif « pittoresque »). Elles combleront surtout les nombreux amateurs d'art qui se rendent dans les Pays-Bas autrichiens pour découvrir des tableaux de la très renommée école flamande. Deux guides de ce type se distinguent : celui de Guillaume Mensaert (1763) et celui de Jean-Baptiste Descamps (1769)[9].

À la lecture des *Délices des Pays-Bas* et de la *Description de la ville de Bruxelles*, le voyageur comprend vite que trois quartiers sont incontournables à Bruxelles : celui de la Cour, sur les hauteurs du Coudenberg ; celui de la Grand-Place, au cœur de la ville basse ; et celui du port, à l'ouest de la ville. Une artère ancienne, l'une des plus importantes de la ville, relie ces trois lieux : c'est la Chaussée (*Steenweg*). Cet axe traverse Bruxelles d'est en ouest, de la porte de Namur à la porte de Flandre. Il passe par la rue de Namur, débouche sur l'ancienne place des Bailles (future place Royale), où il donne accès au quartier de la Cour. Il continue sur la rue Montagne de la Cour, la rue de la Madeleine et la rue du Marché aux Herbes qui longe la Grand-Place. Il poursuit sur la rue Marché aux Poulets et sur la rue Sainte-Catherine à hauteur de laquelle débutent les quais et le port, pour se terminer enfin par la rue de Flandre qui aboutit à la porte éponyme.

Le quartier de la Cour

Dans les guides, le quartier de la Cour, situé dans le haut de la ville, est habituellement le premier lieu présenté en détail. Sa description permet d'asseoir d'emblée le statut de Bruxelles : c'est une ville de cour, celle du gouverneur général, c'est-à-dire le représentant du souverain installé, lui, à Vienne. Bruxelles est ainsi présentée comme la capitale des Pays-Bas autrichiens. Les descriptions élogieuses

9 Mensaert, 1763 et Descamps, 1769.

fig. 3
Vue de la place Royale. Dessin de François Lorent, 1778. Les travaux d'embellissement débutent dans le haut de la ville. En une dizaine d'années une place royale est édifiée à l'emplacement de l'ancienne place des Bailles.

dans les guides tranchent avec le paysage réel du quartier. En 1775, le voyageur qui se rend sur les hauteurs du Coudenberg ne découvre, en effet, qu'un vaste chancre : celui de l'ancien palais incendié en 1731 (fig. 2). Par leur description détaillée des bâtiments avant ce désastre, les auteurs des guides invitent le lecteur à imaginer le lustre d'antan, notamment la richesse de l'*Aula Magna*, édifiée par Philippe le Bon. Dans les *Délices des Pays-Bas* de 1769, une gravure intitulée *La Cour de Brusselle avant l'incendie survenu le 4 février 1731* aide le visiteur à reconstituer l'état antérieur de la place des Bailles et de l'entrée du palais[10].

Si le voyageur se rend dans ce quartier après le 17 janvier 1775, date de l'inauguration d'une statue du gouverneur général à l'emplacement de l'ancienne place des Bailles, il constatera que, sur ce chancre, une nouvelle place est en train d'être édifiée (fig. 3). L'*Almanach* de 1775 s'en fait l'écho en mentionnant une place « à construire » et en précisant, en note en bas de page :

> « Nous ne doutons point que le corps éclairé qui doit présider à l'exécution de ce monument (en profitant de ce beau terrein) ne donne à l'Europe un chef-d'œuvre de plus […] »[11].

S'il consulte la page 198 des *Délices des Pays-Bas*, le voyageur apprendra que, depuis l'incendie, les gouverneurs généraux successifs résident dans l'Hôtel de Nassau, à quelques dizaines de mètres de l'ancienne place des Bailles. L'auteur précise, en note de bas de page, que cet hôtel vient d'être « rebâti & embelli » par le gouverneur général Charles de Lorraine. C'est une façade moderne ornée d'un riche programme sculpté qui s'offre au visiteur se rendant devant ce « nouveau » palais de Bruxelles.

10 *Les Délices*, 1769, gravure insérée entre les pp. 196-197 du premier tome.
11 *Almanach*, 1775, p. 21.

fig. 7
Portique de la place Royale donnant accès à la rue de Namur. (2017)

sa légitimité de l'autorité divine. Ainsi, depuis la perspective de la rue Montagne de la Cour, l'on peut voir l'arc en plein cintre de la porte d'entrée de l'église auréoler la statue du prince, la scène du sacrifice de la messe dans le tympan du fronton insister sur l'alliance de l'État et de l'Église, et les statues de Moïse et de David faire référence à la sacralité de la Loi et de la Royauté.

Depuis le centre de la place, on peut également apprécier les différents points de vue offerts par les voies d'accès. On y accède, non par les angles, comme dans les places médiévales, mais par des axes médians. La rue Montagne de la Cour, la rue Royale et le passage des Colonnes (à l'emplacement du début de la rue de la Régence) sont en effet placés au milieu des côtés ouest, nord et sud. Seule exception : la rue de Namur à laquelle on accède par un portique placé à l'angle sud-est de la place (fig. 7). Alors que, du point de vue de la circulation, il est de loin le plus important, l'accès vers la rue de Namur ne bénéficie d'aucun aménagement permettant, par une perspective urbaine, d'indiquer aux passants le rôle prioritaire de cette artère. Ce portique, comme celui de la place Saint-Michel (place des Martyrs), sert d'écran, masquant partiellement les façades à pignon de la rue de Namur. Rappelant l'architecture du rez-de-chaussée des hôtels, ce portique permet également d'assurer la continuité de la place. Trois autres portiques identiques sont édifiés aux coins de cette place, donnant accès à deux cours intérieures et au Palais de Charles de Lorraine (fig. 8).

fig. 8
Vue depuis la rue de Namur vers le Palais de Charles de Lorraine. L'articulation entre la place Royale et le Palais est remarquablement traitée, notamment par la perspective offerte sur le palais depuis le portique de la rue de Namur. (1998)

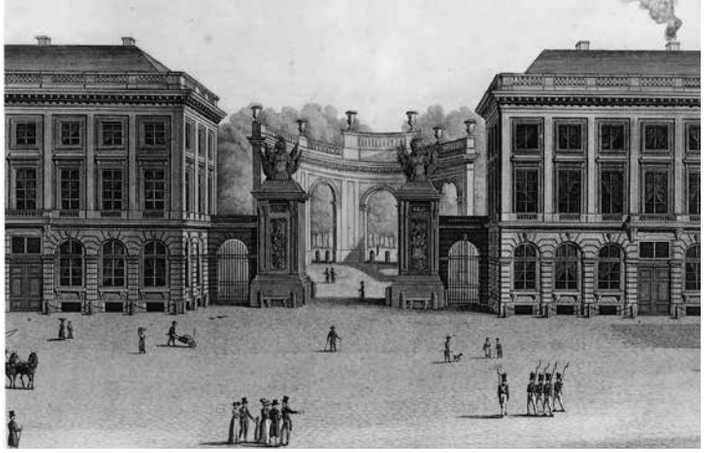

fig. 9
La place Royale avec vue sur le passage des Colonnes. Détail d'un dessin de C. Janssens et J.-B. Madou, gravé par J. Gibèle. Vers 1820.

Plus que les portiques, ce sont les trois axes médians qui attirent l'attention des visiteurs situés au centre de la place. Distribuer les accès à une place au milieu des côtés et leur donner une largeur assez considérable permet d'aménager des perspectives urbaines. Celles-ci, nous l'avons vu dans le cas d'une arrivée par la rue Montagne de la Cour, offrent des points de vue sur la place qui font souvent l'objet d'une mise en scène particulière. À l'inverse, depuis le centre de la place, ces perspectives offrent des vues vers l'environnement urbain. La place n'est donc plus « fermée », mais « ouverte » sur cet environnement qui, dès lors, fait également l'objet d'un aménagement particulier. Ainsi, depuis le centre de la place Royale, le passant jouit de trois perspectives. La première, à l'ouest, offre un magnifique panorama sur le bas de la ville et notamment sur la tour de l'Hôtel de Ville gothique, symbole du pouvoir communal. Depuis la place Royale, face à ce panorama, le spectateur prend conscience du contraste qui existe entre l'architecture gothique et baroque caractérisant la ville basse, et l'architecture « moderne » du nouveau quartier édifié sur la ville haute. La deuxième perspective, au sud, offre, à l'époque, une vue sur deux piédroits ornés de trophées militaires et reliés, par des arcades cintrées et grillagées, aux deux hôtels de la place Royale. Quelques mètres plus loin, se dresse alors le passage des Colonnes, c'est-à-dire une colonnade en hémicycle de cinq travées ; des arbres plantés à l'arrière de cette colonnade ferment la vue (fig. 9). La troisième perspective, au nord – du côté de la rue Royale – donne sur une des entrées du parc. Cette dernière est constituée de deux piédroits couronnés d'un fruit d'acanthe, reliés par une grille, à deux piédestaux d'une hauteur de cinq mètres supportant chacun un groupe sculpté. À l'arrière de cette construction se situe, dans l'axe, une des allées du parc bordée d'arbres. Ces perspectives aménagées indiquent au passant ce qu'il découvrira s'il emprunte telle ou telle direction. Côté ouest, le panorama indique que la rue Montagne de la Cour permet d'accéder au bas de la ville. Côté sud, la perspective

Rendons-nous au rond-point du parc **(6)**. En regardant vers l'allée biaise que nous venons d'emprunter, on jouit d'une perspective plus longue encore que celle de la fin du XVIIIe siècle. Vers la place Royale, elle ne s'arrête plus au niveau du Passage des Colonnes, mais se prolonge, suite au percement de la rue de la Régence, jusqu'au Sablon (la rue n'étant pas encore prolongée jusqu'à la place Poelaert). C'est depuis ce rond-point, tête d'une patte d'oie, que l'on peut le mieux appréhender la potentielle extension urbanistique du plan du parc. C'est également depuis cet emplacement que l'on peut apprécier le nouveau dialogue politique qui s'instaure entre les deux bâtiments placés en fond de perspective de l'allée centrale. Ce ne sont plus les portiques du Palais du Conseil souverain de Brabant et de la Chambre héraldique qui se font face, mais ceux du Palais de la Nation, qui est placé dans l'ancien Conseil souverain de Brabant, et du Palais royal, construit à l'emplacement de la rue Héraldique et des deux hôtels qui la flanquaient.

Revenons sur nos pas, empruntons cette longue perspective de l'allée biaise jusqu'à la rue de la Régence, à hauteur de la rue de Ruysbroeck **(7)** qui passe à l'époque sous la rue de la Régence. Pour faire face au problème de déclivité du terrain lors du percement de la rue de la Régence, et afin de ne pas interrompre la rue de Ruysbroeck par le comblement d'une portion, un pont en fer a été jeté au-dessus de cette dernière (fig. 9). Cette solution adoptée pour raccorder la nouvelle rue de la Régence au tissu existant est novatrice : il s'agit du premier pont non fluvial réalisé à Bruxelles. La réalisation des premières grandes percées (→ thème 18) bouleverse la trame ancienne et impose l'introduction de nouvelles formules de raccordement viaire.

Deux nouvelles institutions se sont implantées dans ce quartier. En descendant la rue de Ruysbroeck, alors accessible depuis la rue de la Régence par des escaliers, le promeneur aboutit à la place du Palais (place de la Justice) **(8)** d'où il découvre le palais de Justice, aujourd'hui détruit, dont la façade reproduit celle du Panthéon de Rome (→ thème 8). S'il remonte la rue de Ruysbroeck (rue des Quatre Vents, disparue), il aboutit à la rue des Petits-Carmes **(9)**, bordée alors par l'imposante prison centrale. Ces deux institutions, judiciaire et pénitentiaire, relativement proches l'une de l'autre, étendent le périmètre institutionnel du quartier Royal jusqu'aux limites du Sablon. En outre, elles remplacent toutes deux des couvents – ceux des Jésuites et des Petits-Carmes – et participent ainsi à la progressive laïcisation de l'espace urbain (→ thème 17).

fig. 9 : Le pont de fer de la rue de la Régence. Le pont a aujourd'hui disparu, la rue de Ruysbroeck, qu'il enjambait, ayant été raccordée à la rue de la Régence par un petit tronçon à pente raide. (1887)

LES EMBELLISSEMENTS PAR PLACES

La place publique, c'est-à-dire un espace public non bâti desservi par des voies de communication et entouré de bâtiments, est l'élément central de l'urbanisme du siècle des Lumières[1]. Les différents théoriciens de l'époque, tel l'abbé Laugier dans ses célèbres *Observations sur l'architecture* publiées en 1765, en soulignent l'importance :

> « Les places sont nécessaires dans les villes, ne fût-ce que pour les aérer, pour leur donner du jour, pour dissiper plus aisément l'humidité des rues & leur mauvaises odeurs »[2].

Que ce soient les places royales en France ou les squares en Angleterre, les places sont alors au cœur des embellissements urbains.

Le cas bruxellois est à ce titre exemplaire. Les trois grandes opérations d'embellissement entreprises dans le dernier quart du XVIIIe siècle, sont chacune structurées autour d'une place : la place Saint-Michel (place des Martyrs), la place Royale et la place du Nouveau Marché au Grains (fig. 1, 2, 3). Ces embellissements ne se limitent pas seulement à l'aménagement d'une place. Ils comprennent le percement d'artères y donnant accès, voire, dans le cas de la place Royale, la création d'un vaste quartier d'environ 40 hectares, soit près de 10 % de la ville *intra muros*.

Dans une ville aux artères étroites et encombrées, ces trois places offrent de vastes espaces publics : environ 98 x 48 mètres pour la place Saint-Michel, 113 x 77 mètres pour la place Royale et 120 x 65 mètres pour la place du Nouveau Marché aux Grains. Chacune a une fonction bien précise : celle du Nouveau Marché aux Grains sert de place marchande, comme les anciennes places bruxelloises ; les places Saint-Michel et Royale inaugurent de nouvelles typologies, respectivement celle de la place résidentielle à l'anglaise (type square) et celle de la place politique à la française (type place royale). Ainsi, ces trois places répondent à des nécessités économiques, sociales et politiques : doter la ville d'un vaste marché, offrir des logements permettant de faire face à la croissance démographique et aménager un espace affirmant la grandeur du prince (→ thèmes 1 et 14).

La place Royale et la place Saint-Michel n'innovent pas seulement par leur fonction. Leur morphologie et leur cadre architectural tranchent également avec les places bruxelloises antérieures. Elles présentent en effet un plan géométrique régulier, une surface plane et des façades ordonnancées (→ thème 5) alors que les autres places publiques bruxelloises se caractérisent par un plan irrégulier, une déclivité plus ou moins importante et une architecture souvent hétéroclite. Ces dernières se sont formées de manière plutôt spontanée, au fil des siècles alors que ces trois places du siècle des Lumières ont été planifiées. Les autorités publiques ont parfois tenté d'uniformiser et de régulariser les places anciennes par des réglementations touchant les façades et la voirie publique mais les résultats restent limités. Le cas de la Grand-Place est significatif (fig. 4). Suite au bombardement de 1695, les autorités ont pris des mesures en vue de la régularisation de la place et de la normalisation

1 Lamarre, 2007.
2 Laugier, 1765, p. 168.

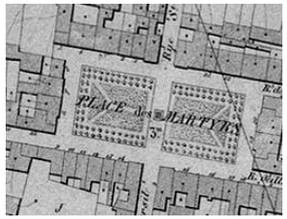

fig. 1 : Place Saint-Michel, détail du plan de W. B. Craan, 1835-1836.

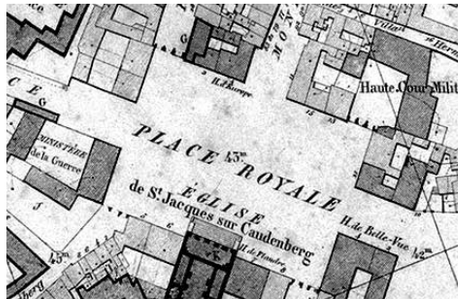

fig. 2 : Place Royale, détail du plan de W. B. Craan, 1835-1836.

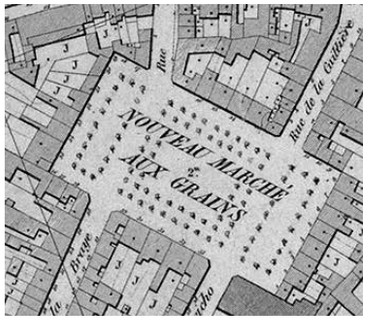

fig. 3 : Place Nouveau Marché aux Grains, détail du plan de W. B. Craan, 1835-1836.

fig. 4 : Grand-Place, détail du plan de W. B. Craan, 1835-1836.

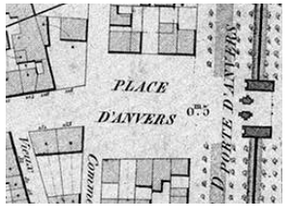

fig. 5 : Place d'Anvers, détail du plan de W. B. Craan, 1835-1836.

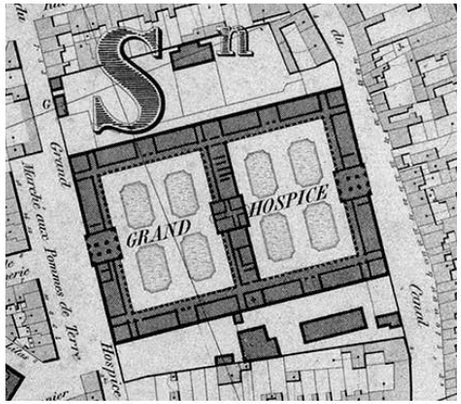

fig. 6 : Rue du Grand Hospice s'élargissant devant l'hospice, détail du plan de W. B. Craan, 1835-1836.

des façades. Tout en se rapprochant de la forme rectangulaire, le plan reste cependant irrégulier. Quant à l'architecture, malgré le souhait du gouverneur général d'uniformiser les façades, seule celle de la Maison dite des Ducs de Brabant – en fait un ensemble de sept maisons – présente une architecture régulière. Le reste de la place se compose de différents styles architecturaux, du gothique du XVe siècle – l'Hôtel de Ville – au baroque de la fin du XVIIe siècle – les maisons des corporations – en passant par la renaissance du XVIe siècle – la « Maison du Roi » (la restauration du XIXe siècle a, depuis, profondément transformé l'édifice originel).